

Radioamateurs



Les radioamateurs pratiquent une activité de loisir à caractère technique permettant d'expérimenter et d'acquérir les techniques de transmission et d'établir des liaisons hertziennes avec d'autres radioamateurs du monde entier. Ces communications se font sur les bandes de fréquences allouées par l'UIT au service radioamateur et au service radioamateur par satellite. Ces bandes de fréquences sont harmonisées au plan international et réservées à cet usage.

L'UIT recommande par ailleurs que les administrations prennent les dispositions adéquates permettant de vérifier les qualifications techniques et opérationnelles des personnes qui souhaitent exploiter une station d'amateur et que toute personne souhaitant obtenir une licence d'exploitation d'une station d'amateur fasse la démonstration de ses connaissances théoriques. Ces règles et recommandations sont appliquées dans la plupart des pays dans les mêmes termes et permettent la délivrance d'un certificat d'opérateur radioamateur et l'attribution d'un indicatif par l'administration de tutelle. La France compte aujourd'hui près de 14 000 radioamateurs.

Bien que ceci soit possible en dehors de notre territoire, la réglementation française n'autorise pas à ce jour à un radioamateur de s'interconnecter aux réseaux internet ou Hamnet, par exemple, à partir d'une station radioamateur. Pourtant, de nombreux radioamateurs français passent outre en utilisant la technologie VoIP. La transmission numérique améliore la qualité de la voix avec la possibilité de transmettre simultanément des données. La transition vers une utilisation informatique avec des ordinateurs connectés à un réseau est souhaitée par la majorité des associations de radioamateurs qui y trouvent plusieurs avantages : localisation facilitée, historisation des contacts et données transmises ou partage d'informations plus important en touchant un plus grand nombre de radioamateurs dans toutes les régions du globe.

Des protocoles de transmission se sont développés, le *Packet Radio* (texte et données), l'*APRS* (texte et données), le *D-Star* (voix et données), le *DMR* (voix et données) ou le *Tetra* (voix et données). Des logiciels dédiés à une utilisation par les radioamateurs enrichissent les possibilités des connexions en réseau (*Echolink*, *D-RATS*, *Hamsphere*). Les procédures d'authentification pour se connecter à un réseau restent à uniformiser afin de garantir la confidentialité de ceux qui le demandent, tout en intégrant une possibilité de contrôle en ligne par connexion à l'annuaire officiel des radioamateurs autorisés géré par l'ANFR.

Aujourd'hui, dans les collectivités d'Outre-Mer et des TAAF, l'arrêté du 30 janvier 2009 qui définit l'utilisation des stations radioamateurs (en matière de bandes de fréquences et de classes d'émission en fonction des trois niveaux de certificats radioamateurs qui existaient par le passé) ne prend pas en compte l'utilisation des modes numériques (voir décisions ARCEP n° 2012-1241 et 2013-1515). Il n'intègre pas non plus les évolutions relatives aux certificats radioamateurs avec un seul niveau possible (arrêté du 23 avril 2012).